



MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



Dossier de presse  
Brest, le 25 juillet 2014

---

## Projet de parc naturel marin du Cap Corse : La mission d'étude lancée par **Ségolène ROYAL**, Ministre de l'Écologie, à Bastia.

**Vendredi 25 juillet 2014, à 11 heures, préfecture de Haute-Corse, Bastia**



**Le Cap Corse**

Crédit : OEC

# Sommaire

- Qu'est ce qu'un parc naturel marin.....p.3
- Pourquoi un parc naturel marin autour du Cap corse.....p.4
- Les richesses naturelles et les activités du secteur d'étude.....p.4
- Installation du comité de pilotage de la mission d'étude de ce parc par  
Ségolène ROYAL.....p.5
- La mission d'étude.....p.6
- Calendrier prévisionnel de la mission d'étude.....p.6
- Une stratégie d'aires marines protégées ambitieuse.....p.6
- Annexe : stratégie de création et de gestion des aires marines protégées.....p.7

## Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?

Créé par la loi du 14 avril 2006, le parc naturel marin constitue l'une des 15 catégories d'aires marines protégées françaises. Le parc naturel marin a pour objectifs de contribuer :

- à la connaissance du patrimoine marin,
- à la protection du milieu marin,
- au développement durable du milieu marin.

Adapté à de grandes étendues marines, un parc naturel marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel...Après enquête publique, le décret de création ministériel fixe les trois composantes fondatrices de chaque parc : son périmètre, ses orientations de gestion, la composition de son conseil de gestion.

**Les parcs naturels marins ne créent pas de réglementation spécifique mais peuvent en proposer aux autorités compétentes. Ils donnent également un avis sur les activités qui se déroulent dans le Parc.** Lorsqu'une activité est susceptible d'avoir un impact important sur le milieu marin, l'avis du Parc est dit 'conforme', c'est-à-dire qu'il est obligatoirement suivi par les services de l'État qui instruisent.

Les parcs font partie d'un établissement public national, l'Agence des aires marines protégées qui leur apportent leur budget, leurs moyens humains et techniques. Néanmoins, ce sont les acteurs locaux qui assurent la gouvernance de l'espace marin protégé. Au sein du conseil de gestion, leur rôle est de mettre en œuvre une politique commune au-delà des intérêts sectoriels à travers la rédaction collective d'un plan de gestion qui s'appuie sur les orientations définies dans le décret de création. Ce plan de gestion fixe les objectifs pour l'espace marin concerné sur 15 ans.



La création des parcs naturels marins relève de la stratégie nationale de création d'aires marines protégées (2011) et répond à l'engagement de la France de créer dans les eaux sous juridiction françaises 20% d'aires marines protégées d'ici 2020, dont dix parcs naturels marins en métropole et outre-mer.

A ce jour, **6 parcs naturels marins ont été créés** (4 en métropole - Iroise, Golfe du Lion, Estuaires picards et mer d'Opale et Arcachon) et deux en outre-mer (à Mayotte et Glorieuses). Quatre autres projets de parc sont actuellement à l'étude : Martinique, Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais, Golfe normand breton et aujourd'hui celui de Corse.

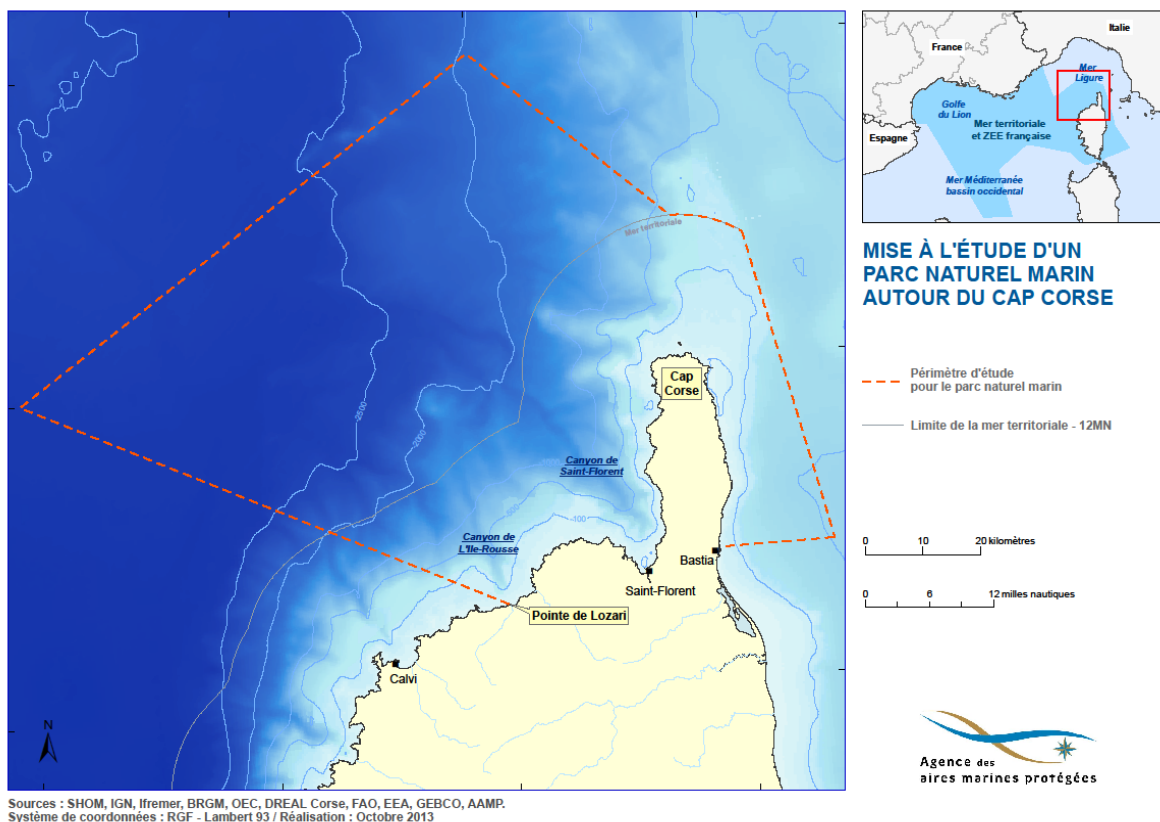
## Pourquoi un parc naturel marin au nord de la Corse ?

Contact presse Agence des aires marines protégées

Agnès POIRET 02 98 33 92 58 ou 06 79 04 47 07 /agnes.poiret@aires-marines.fr

## La genèse du projet

La mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap Corse a été officialisée par l'arrêté du 5 juin 2014 confiant l'animation du projet au préfet maritime de Méditerranée et au préfet de Haute-Corse. Ce projet de parc est issu de la stratégie de création et de gestion des aires marines adoptée par l'Assemblée territoriale de Corse en mars 2012, qui identifiait l'intérêt de créer un parc naturel marin au nord de la Corse, à la fois label de reconnaissance de l'exceptionnelle biodiversité marine du territoire et atout de développement durable des activités. Cet outil de gestion apparaît, en effet, comme le plus adapté à la prise en compte d'enjeux multiples sur cet espace marin.



## Les richesses naturelles

Le plateau continental qui s'étend très largement vers le nord au large de la Giraglia et des Finocchiarola comporte **des secteurs de coralligène exceptionnels pour la Méditerranée** nord occidentale. Il compte **des richesses halieutiques** parmi les plus importantes de Corse, notamment en langoustes rouges, mais aussi en poissons migrateurs comme les sépioles, thons et espadons. La zone de balancement des marées est très **riche en algues brunes et patelles**. Les herbiers de Posidonie sont également bien représentés. Les herbiers de Saint-Florent et des Agriates sont aussi importants. On note la présence de grands cétacés dans le canal de Corse et de grands dauphins de Giraglia à Calvi. Les oiseaux marins sont également en nombre dans la pointe du Cap Corse: populations de goélands d'Audouin, de cormorans huppés, de puffins cendrés et de balbuzards pêcheurs.

## Les activités et la culture maritime

Le Cap Corse est une des régions corses qui possède la culture marine la plus développée, mais aussi le port de l'île Rousse et de Saint Florent. Cela tient en partie à une pratique très ancienne de la pêche artisanale qui représente aujourd'hui encore une activité importante pour la pêche corse dans son ensemble. Cette pêche de petits métiers contribue à forger **une identité maritime affirmée au nord de la Corse**. Avec des rentabilités langoustières parmi les plus



B.Daniel/AAMP

importantes de Corse et peut être de Méditerranée, le Cap Corse bénéficie de retombées économiques grâce à une valorisation locale des produits de la mer, directement des pêcheurs à la restauration touristique. Si la pression touristique est assez forte à Saint-Florent, au Cap Corse, un tourisme littoral culturel, s'est développé contrastant avec les autres régions touristiques de Corse.

**La pêche plaisancière touristique et le tourisme nautique** ne cessent de se développer dans l'ensemble. Plus au sud, les plaisanciers du port de Bastia s'orientent vers le Cap Corse pour leurs sorties de mer.

**Le port de commerce de Bastia** accueille les navires de transport de commerce et de passagers des différentes compagnies qui desservent l'île. La construction d'un nouveau port de commerce est à l'étude dans le secteur de la Carbonite.

**Le trafic maritime** dans le Canal de Corse est très important compte tenu de sa position à proximité des bassins industriels de première importance du Nord de l'Italie entre Savone, Gênes et Livourne. Les routes de navigation se croisent entre les gros tankers transportant des matières dangereuses et les ferries divers en provenance de France et d'Italie continentale.

## Installation du comité de pilotage de la mission d'étude de parc par Ségolène ROYAL

**Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie a décidé d'installer le comité de pilotage de la mission d'étude du projet, à l'occasion d'un déplacement prévu en Corse, du jeudi 24 au Samedi 26 juillet. Elle devait rencontrer ce comité à l'occasion d'une réunion de travail prévue à la préfecture de Haute-Corse, à Bastia, le vendredi 25 juillet à 11H.** Fixé par l'arrêté interpréfectoral du 23 juillet 2014, le comité de pilotage de la mission d'étude de ce parc est composé des préfets de Haute-Corse et de Corse, du Préfet maritime de Méditerranée, de représentants de la Collectivité territoriale de Corse et de l'Office de l'environnement et d'élus du Cap Corse. Ce comité de pilotage a pour objectif d'impulser et de superviser les travaux de la mission d'étude et d'organiser la concertation avec les acteurs de la mer.

## La mission d'étude de parc

**La création d'une mission d'étude de parc constitue la première étape vers une création.** Réalisée en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées et l'Office de l'environnement corse, **elle a pour principal objectif d'étudier la faisabilité de ce parc et d'en définir les contours en associant l'ensemble des acteurs de la mer concernés** (les services de l'État, les élus, professionnels, les usagers de loisirs, les scientifiques et les représentants des associations environnementales...). Dans un premier temps, la mission d'étude va devoir rassembler les éléments de connaissance et de diagnostic ainsi que les enjeux de la zone, afin de déterminer par la suite le périmètre, les orientations de gestion et la composition du conseil de gestion du futur parc.

Le projet proposé à l'issue de la concertation avec tous les acteurs pourrait faire l'objet **d'une enquête publique fin 2016 ou début 2017.** Les moyens humains et financiers nécessaires à l'étude du projet seront apportés par l'Agence des aires marines protégées et par l'Office de l'environnement Corse, établissement public spécifique qui met en œuvre les compétences environnementales déléguées à la Collectivité territoriale de Corse.

## Calendrier prévisionnel de la mission d'étude

- **25 Juillet 2014** : installation du comité de pilotage de la mission d'étude par Madame ROYAL
- **Fin 2014** : recrutement d'un chef de mission et de chargés de mission
- **2015** : réalisation d'une synthèse des connaissances et partage du diagnostic avec les acteurs
- **Fin 2015 – Début 2016** : élaboration en concertation du projet de parc
- **Fin 2016 – début 2017** : enquête publique et consultation des organismes intéressés au projet de parc naturel marin
- **2017** : instruction nationale sur la création du parc.

## La stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées en Corse



M.Jousseume/AAMP

**L'Assemblée territoriale de Corse, qui dispose de compétences environnementales, a adopté une stratégie ambitieuse de création et de gestion des aires marines, le 23 mars 2012.** Cette stratégie vise à renforcer et à mettre en cohérence le réseau d'AMP en Corse et à améliorer sa gestion. **L'objectif est de parvenir à l'horizon 2015 au classement de 10% des eaux corses en AMP de type réglementaire et 15% en 2020.** Les actions et orientations retenues reposent sur une analyse stratégique régionale conduite entre 2008 et 2011 par l'Agence des aires marines protégées et l'Office de l'environnement en association étroite

avec les acteurs de la mer concernés. **Cette stratégie proposait notamment à court terme la mise à l'étude d'un parc au nord de la Corse et l'extension de la réserve naturelle de Scandola.**

## Annexe

**Ce document constitue un extrait du rapport « Analyse stratégique régionale de Corse » qui a débouché sur l'adoption d'une stratégie de création et de gestion des aires marines protégées en Corse par l'Assemblée territoriale corse, le 23 mars 2012.**

**Les grands axes et principales actions de cette stratégie sont les suivants :**

- Renforcement et mise en cohérence du réseau d'AMP en Corse
- Amélioration de la gestion par un programme d'actions à court terme et d'orientations à moyen et long termes.
- Classement de 10% des eaux corses en AMP de type réglementaire et 15% en 2020.

**Les actions et orientations retenues sont :**

- **à court terme :**

- en priorité, étendre la Réserve naturelle de Scandola,
- concrétiser la mise en place du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Parc marin international des Bouches de Bonifacio »,
- mettre à l'étude un Parc naturel marin sur une zone englobant les Agriates et le Cap Corse,
- mener, avec les pêcheurs artisanaux, mais aussi en concertation avec les autres acteurs, une réflexion sur la mise en place d'AMP ayant des finalités halieutiques notamment autour des îles Sanguinaires, entre Cargèse et Porto, à Calvi et sur la côte orientale,
- mener les réflexions dans la zone de Senetosa, pour une gestion concertée en prolongement de celle de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio,
- finaliser les documents d'objectifs des sites Natura 2000 en mer avant la fin de l'année 2013

- **à moyen et long termes :**

- promouvoir l'implication des collectivités locales corses dans la gestion du sanctuaire Pelagos,
- améliorer les connaissances générales océanographiques et biologiques de la zone côtière jusqu'au large,
- étudier et promouvoir la mise en place d'AMP au-delà des eaux territoriales,
- transférer les bonnes pratiques élaborées dans les AMP de type réserve dans la gestion des sites Natura 2000 en mer,
- mettre en place les moyens pour la surveillance et le suivi des AMP avec une mutualisation entre AMP et une coordination étroite avec les services de l'État,
- établir une concertation étroite, voire des partenariats, avec les différents acteurs : pêcheurs professionnels, opérateurs touristiques, usagers non professionnels, acteurs de l'éducation et de la sensibilisation à la protection du milieu marin, scientifiques.

Ces actions seront mises en œuvre au travers d'un partenariat avec la Collectivité territoriale de Corse et selon les mêmes modalités opérationnelles (coopération Office de l'environnement de la Corse et Agence des aires marines protégées) qui ont déjà permis de mener à bien l'Analyse stratégique régionale.